

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Liberté Égalité Fraternité

#### MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES

# Maître d'ouvrage :

# Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Grand Est (DREAL GE)

SERVICE TRANSPORTS

Pôle Régulation du Transport Routier

# Règlement de la consultation (RC)

relatif à l'aménagement intérieur de deux fourgons destinés aux opérations de contrôles des transports terrestres

(Antenne de Metz)

# DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES PLIS :

LE 03/06/2024 À 12H

# **SOMMAIRE**

# Table des matières

1. Objet de la consultation et caractéristiques principales	3
1.1 Objet de la consultation	
1.2 Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations	5
2.Délai de validité des offres	3
3. Unité monétaire	4
4. Modalités de règlement et de prix	4
5. Dossier de consultation des entreprises	4
5.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises	4
5.2 Possibilité de modifications de détail du dossier de consultation des entreprises	4
6. Contenu des plis et leur présentation	4
7. Modalités de remise de l'offre	5
7.1 Offre remise par échange électronique via la plate-forme de dématérialisation PLACE	5
7.2. Copie de sauvegarde	6
8. Renseignements complémentaires	8

# 1. Objet de la consultation et caractéristiques principales

## 1.1 Objet de la consultation

La consultation concerne l'aménagement intérieur de **DEUX** fourgons destinés aux opérations de contrôles des transports terrestres (véhicules de marque Renault et de type MASTER L3H2). Le marché est passé en procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du CCP). Le marché ne comporte pas de tranches optionnelles et n'est pas alloti. Les variantes ne sont pas autorisées.

#### 1.2 Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations

La période prévisionnelle de démarrage des prestations est le mois de juin 2024.

## 2. Délai de validité des offres

Le candidat est tenu de maintenir son offre pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des plis.

## 3. Unité monétaire

L'unité monétaire est l'euro.

# 4. Modalités de règlement et de prix

Mode de financement : budget de l'État, programme 203. Mode de paiement : le mode de règlement est le virement.

# 5. Dossier de consultation des entreprises

#### 5.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- l'acte d'engagement
- le présent règlement de la consultation ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP);
- le cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

#### 5.2 Possibilité de modifications de détail du dossier de consultation des entreprises

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent

alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Ces modifications sont transmises directement par courriel aux candidats.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6. Contenu des plis et leur présentation

Les candidats transmettent les documents suivants :

Dans un premier sous-dossier :

- le ou les signataires des pièces demandées doivent être habilités à engager le candidat et doivent impérativement joindre les pouvoirs et délégations prévues à cet effet ;
- une liste des références de services similaires à la présente consultation effectués au cours des trois (3) dernières années pour les administrations ;
- préciser le nombre moyen de salariés sur les douze (12) derniers mois ;

Dans un second sous-dossier:

- la décomposition du prix global et forfaitaire complété;
- l'acte d'engagement renseigné et signé ;
- un RIP ou un RIB;
- une note technique descriptive, comportant au minimum les précisions sur :
  - la composition de la structure composite d'isolation et d'habillage des parois intérieures du fourgon;
  - la protection du plancher;
  - la composition des panneaux stratifiés constituant les plans de travail et du mobilier ;
  - le détail des volumes d'aménagement (espaces, plans de travail, placards, compartiments, étagères, banquettes,...) dans les deux espaces de travail et de rangements;
  - la composition de la mousse constitutive des banquettes et de son revêtement;
  - les principaux équipements mentionnés aux articles 2-5-C et 2-5-E du CCTP;
  - les équipements principaux électriques (marques et modèles) : batterie auxiliaire, convertisseur, moniteur de batterie,...
  - les options possibles relatives au chauffage (webasto, climatisation réversible,...) avec description de l'installation et de son fonctionnement.

La note technique doit permettre au maître d'ouvrage d'apprécier la praticité de l'aménagement, la qualité des matériaux utilisés et la valeur technique de l'offre.

L'attention des candidats est portée sur le fait que les cadres de réponse fournis dans le présent dossier de consultation doivent être strictement respectés à l'appui de l'offre, sous peine d'irrégularité et de rejet de l'offre.

#### 7. Modalités de remise de l'offre

## 7.1 Offre remise par échange électronique via la plate-forme de dématérialisation PLACE.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent à l'acheteur.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (https://www.marches-publics. gouv.fr), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence **DREALGE\_CTTMETZ** 

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ;
- La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- Les documents à fournir, conformément à l'article 6 ci-dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;
- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;
- Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'annexe n°12 du CCP. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément et ne doit pas être verrouillé.

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par l'acheteur ne feront pas l'objet d'une réparation. La trace de malveillance sera conservée. Le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte.

## 7.2. Copie de sauvegarde

# 7.2.1 Remise de la copie de sauvegarde

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde prévue à l'article R.2132-11 du CCP, dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement à l'adresse suivante :

**DREAL Grand Est** 

SG/PAF/EMP Bureau n° 209-210

2 rue Augustin Fresnel

CS 95035

57070 Metz Cedex 3

Copie de sauvegarde pour :

Aménagement véhicules CTT METZ

Nom du candidat ou des membres du groupement candidat (\*):

« NE PAS OUVRIR »

(\*) En cas de groupement, l'identité du mandataire sera précisée.

## 7.2.2 Modalités d'ouverture de la copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve qu'elle soit remise dans les conditions précisées à l'art 7.2.1 :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou offres remises par voie électronique
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

# ATTENTION: en aucun cas les plis ne doivent être déposés à l'accueil de la DREAL.

Les offres remises après la date et l'heure limites ne seront pas ouvertes.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées, sans être étudiées :

- *inappropriée*, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ;
- irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation;
- inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués à la prestation ne permettent pas au maître d'ouvrage de la financer.

À la suite de cet examen, le maître d'ouvrage pourra engager les négociations. Il pourra également attribuer la commande sur la base des offres initiales.

Les offres des candidats admis sont notées sur la base des critères suivants :

- 1) Prix de l'offre pour 30 %, apprécié au regard du prix global et forfaitaire;
- 2) Valeur technique de l'offre pour 70 % appréciée sur la base de la note technique précisant les principes d'aménagement et les matériaux, matériels et équipements utilisés.

Critère d'attribution	Pondération
Prix	
Il sera noté de 0 à 100 en application de la formule suivante :	
Np = 100 x (Po / P)	
Po : montant de l'offre moins-disante	30 %
P : montant de l'offre du candidat	
Np : note attribuée au critère prix	
Le critère technique (Nt) des prestations sera noté de 0 à 100 en suivant la décomposition suivante :	
- principe d'aménagement et matériaux (60/100)	
<ul> <li>la composition de la structure d'habillage des parois intérieures du fourgon</li></ul>	70 %
<ul> <li>les principaux équipements électriques : batterie auxiliaire, convertisseur, prises, moniteur de batterie(20/20);</li> <li>les propositions de chauffage (webasto, climatisation réversible ou autre)(20/20).</li> </ul>	

# 8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats feront parvenir au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres une demande via la plateforme PLACE. Une réponse sera donnée au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.